

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 2020-05-13

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue par vidéo conférence le treizième jour du mois de mai deux mille vingt (2020-05-13), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand ;
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse
de Sainte-Angèle-de-Prémont ;
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;
Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;
François Gagnon, maire de Saint-Justin ;
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;
Claude Boulanger, maire de Charrette ;
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;
Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et de
développement du territoire ;
Élaine Giguère, greffière de la MRC et de la Cour municipale régionale ;
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 124/05/2020** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, tel que déposé, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code municipal, les membres du conseil étant tous présents.

Proposition adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

Procès-verbaux

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal du comité administratif du 2 avril 2020**

125/05/2020 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 2 avril 2020, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 avril 2020**

126/05/2020 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 avril 2020, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Correspondance

127/05/2020 Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche, Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, telle que déposée ;

QUE ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Registre de chèques des baux de villégiature

Liste de déboursés effectués :

- le 2020-04-06, paiement par chèque #113, d'un montant de 14 586,57 \$;
- le 2020-04-27, paiement par chèque #114, d'un montant de 5,47 \$;
- le 2020-04-27, paiement par chèque #115, d'un montant de 126,00 \$;

Comptes totalisant la somme de quatorze mille sept cent dix-huit dollars et quatre cents (14 718,04 \$) ;

128/05/2020 Proposition de Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc, Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve au 13 mai 2020, les chèques des baux de villégiature, totalisant la somme de quatorze mille sept cent dix-huit dollars et quatre cents (14 718,04 \$);

QUE les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Registre des chèques déposés en mai 2020

Liste de déboursés directs effectués:

- le 4 mai 2020, paiement par Transphere #S10000, d'un montant de 396.66 \$;
- le 1er avril 2020, paiement pré-autorisé # 3155, d'un montant de 12 712.75 \$;
- le 6 avril 2020, paiements par AccèsD Affaires #3156 à #3161, d'un montant de 59 089.96 \$;
- le 16 avril 2020, paiement par AccèsD Affaires #3162, d'un montant de 22 335.86 \$;
- le 7 avril 2020, paiements par AccèsD Affaires #3163 à #3167, d'un montant de 10 823.14 \$;
- le 17 avril 2020, paiements par AccèsD Affaires #3168 à #3178, d'un montant de 5 416.73 \$;
- le 28 avril 2020, paiements par AccèsD Affaires #3179 à #3185 d'un montant de 2 765.43 \$;
- le 1er mai 2020, paiement pré-autorisé #3186 d'un montant de 12 267.55 \$;
- le 2 avril 2020, paiement par chèque #24948, d'un montant de 309.00 \$
- le 17 avril 2020, paiements par chèques #24949 à #24953 d'un montant de 6 753.91 \$;
- le 27 avril 2020, paiements par chèques #24954 à #24955 d'un montant de 14 415.06 \$;
- le 29 avril 2020, paiement par chèque #24956 d'un montant de 2 299.50 \$;

- Liste des comptes à payer le 13 mai 2020, paiements par chèques #24957 à #25011, d'un montant de 640 989.75 \$;
- Liste des comptes à payer le 13 mai 2020, paiements par Transphere #S10001 à #S10012, d'un montant de 69 273.50 \$;

Comptes totalisant la somme de huit cent cinquante-neuf mille huit cent quarante-huit dollars et quatre-vingt cents (859 848,80 \$) ;

129/05/2020 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil approuve au 13 mai 2020, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de huit cent cinquante-neuf mille huit cent quarante-huit dollars et quatre-vingt cents (859 848,80 \$) ;

QUE les paiements en soient ratifiés et autorisés ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

Gestion financière

Objet : Paiement des quotes-parts par les municipalités
N/D : 307.05

CONSIDÉRANT QUE le versement des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 de la MRC de Maskinongé était payable en deux (2) versements égaux, dont les échéances étaient fixées au 1^{er} mars 2020 et au 1^{er} juillet 2020 (référence : Règlement numéro 272-20) ;

CONSIDÉRANT les conséquences financières dues à la pandémie de la COVID-19, les municipalités membres demandent un allègement pour le paiement du second versement de leur quote-part ;

POUR CES MOTIFS :

130/05/2020 Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,
Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé établit les modalités du deuxième versement des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 de la façon suivante, à savoir :

Cinquante pourcent (50%) du deuxième versement payable le 1^{er} juillet 2020 ;
Cinquante pourcent (50%) du deuxième versement payable le 1^{er} septembre 2020 ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

Gestion financière

**Objet : Contribution financière 2020 à la Corporation d'information
touristique**
N/D : 304

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé demande le versement de la contribution financière pour l'exercice financier 2020, telle que prévue lors de l'adoption des prévisions budgétaires de ladite MRC ;

POUR CE MOTIF :

131/05/2020 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le versement d'une contribution financière de l'ordre de quarante mille dollars (40 000 \$), telle que prévue au budget 2020, à la Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé;

Proposition adoptée à l'unanimité.

Gestion financière

Objet : **Rapport budgétaire comparatif au 30 avril 2020**

Rapport budgétaire abrégé au 30 avril 2020

N/D : **302.01**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport budgétaire comparatif par sous-activité ainsi que du rapport budgétaire global au 30 avril 2020 ;

POUR CE MOTIF :

132/05/2020 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin, Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt desdits rapports budgétaires au 30 avril 2020 ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Conformité des règlements d'urbanismes des municipalités

Municipalité de Saint-Sévère

Règlement de zonage

Règlement numéro 265-19

INTITULÉ : « Règlement numéro 265-19 modifiant le règlement de zonage numéro 199-05 de la municipalité de Saint-Sévère »

Date d'adoption 13 janvier 2020

Date de transmission à la MRC 4 mai 2020

N/D : 1103.03

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Sévère ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le Règlement numéro 265-19 de la municipalité de Saint-Sévère par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet d'intégrer de nouvelles normes dans le règlement de zonage afin d'encadrer les logements bigénérationnels et les industries artisanales ainsi que d'autoriser ces usages dans certaines zones du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le Règlement numéro 265-19 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

133/05/2020 Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le Règlement numéro 265-19, intitulé : « Règlement numéro 265-19 modifiant le règlement de zonage numéro 199-05 de la municipalité de Saint-Sévère » conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Conformité des règlements d'urbanismes des municipalités

Municipalité de Saint-Boniface

**Règlement administratif
Règlement de lotissement
Règlement numéro 508**

INTITULÉ : « Règlement numéro 508 modifiant le règlement administratif #336 et le règlement de lotissement #338 afin d'apporter certaines précisions relativement aux terrains et aux lots »

Date d'adoption	2 mars 2020
Date de transmission à la MRC	4 mai 2020

N/ D : 1103.03

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Boniface ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le Règlement numéro 508 de la municipalité de Saint-Boniface par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet de modifier la définition du mot « Terrain » et d'apporter des précisions concernant l'interdiction de certaines opérations cadastrales ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le Règlement numéro 508 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

134/05/2020 Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton, Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le Règlement numéro 508, intitulé : « Règlement numéro 508 modifiant le règlement administratif #336 et le règlement de lotissement #338 afin d'apporter certaines précisions relativement aux terrains et aux lots » de la municipalité de Saint-Boniface conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Conformité des règlements d'urbanismes des municipalités

Municipalité de Sainte-Ursule

Plan d'urbanisme

Règlements de zonage, lotissement et administratif

Règlement numéro 441-19

INTITULÉ : « Règlement numéro 441-19 relatif à la modification du règlement du Plan d'urbanisme numéro 384, du Règlement de zonage numéro 385, du Règlement de lotissement numéro 386 et du Règlement administratif numéro 388, à des fins de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé »

N/D : 1103.02

CONSIDÉRANT QUE la MRC a désapprouvé le Règlement numéro 441-19 de la municipalité de Sainte-Ursule lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 15 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a dû désapprouver ce règlement en raison de sa non-conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé, et ce, pour les quatre motifs énumérés dans la résolution de désapprobation numéro 11/01/20 ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même résolution, le conseil des maires de la MRC a demandé à la municipalité de Sainte-Ursule d'adopter un règlement de remplacement conforme aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, en vertu de l'article 137.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), et ce, dans un délai de 120 jours suivant l'adoption de ladite résolution ;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'un changement du personnel du service d'urbanisme de la municipalité ainsi que de la suspension des processus de consultations publiques lors de l'adoption d'un règlement adopté en vertu de la LAU édictée par l'arrêté ministériel 2020-008 en lien avec la pandémie de la COVID-19, la municipalité ne sera pas en mesure de respecter le délai de 120 jours;

POUR CES MOTIFS :

135/05/2020 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prolonge le délai d'adoption d'un règlement de remplacement conforme aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, en vertu de l'article 137.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), de 90 jours suivant les directives gouvernementales permettant aux municipalités de poursuivre le processus d'adoption de règlements sans restriction particulière ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISÉ

Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale

**Objet :Suspension ou remplacement de l'assemblée publique du 4 juin 2020
N/D : 202**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé avait fixé la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale au 4^e jour du mois de juin deux mille vingt (2020-06-04), à dix-neuf heures (19 h), à la salle Jacques-Charette de la MRC de Maskinongé (Référence : résolution numéro 67/03/2020) ;

CONSIDÉRANT QUE le 22 mars 2020 la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, a adopté l'arrêté ministériel 2020-008 indiquant que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue;

CONSIDÉRANT QUE le 7 mai 2020 l'arrêté ministériel 2020-033 a été adopté par lequel les dispositions municipales de l'arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 ont été abrogées, permettant ainsi au conseil de décider, par résolution adoptée à la majorité simple, de remplacer la procédure de consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public ;

POUR CES MOTIFS :

136/05/2020 Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé remplace la tenue de l'assemblée publique de consultation concernant ledit projet de règlement, qui devait se dérouler le 4 juin 2020 à dix-neuf heures (19 h), à la salle Jacques-Charette de la MRC de Maskinongé, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)

Objet : Adoption de la Politique 2020-2024
N/D : 305.01

CONSIDÉRANT QUE la « Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie » est un levier financier permettant de répondre aux enjeux de développement territorial de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QU'elle permet de soutenir la réalisation de projets en lien avec la planification stratégique de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement du territoire, Isabelle Bordeleau, dépose le projet de la « Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) 2020-2024 » à la table de délibération de ce conseil, pour fins d'adoption, conformément à « l'Entente relative au Fonds régions et ruralité » ;

POUR CES MOTIFS :

137/05/2020 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte et adopte la « Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) 2020-2024 », dans le cadre de « l'Entente relative au Fonds régions et ruralité » ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Fonds régions et ruralité (FRR)

Objet : Priorités d'intervention 2020-2021
N/D : 305.01

CONSIDÉRANT QUE le « Fonds régions et ruralité (FRR) » soutient la compétence de développement local et régional des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement du territoire, Isabelle Bordeleau, dépose les « priorités d'interventions 2020-2021 » pour fins d'adoption, conformément à « l'Entente relative au Fonds régions et ruralité » ;

POUR CES MOTIFS :

138/05/2020 Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin,
Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte et adopte les « priorités d'interventions 2020-2021 » dans le cadre de « l'Entente relative au Fonds régions et ruralité » ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Fin de période de probation

Objet : Directrice générale et secrétaire-trésorière / Pascale Plante

N/D: 405

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière, lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2019 (Réf. résolution 252/09/19);

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de six (6) mois est concluante ;

POUR CES MOTIFS :

139/05/2020 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé confirme le statut de cadre régulier à temps plein à madame Pascale Plante, au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière, rétroactivement au 1^{er} mai 2020 ;

QUE le conseil ratifie son adhésion au régime de retraite et d'assurance-collective, conformément à la convention pour le personnel cadre en vigueur à la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux normes et modalités desdits programmes d'avantages sociaux ;

QUE son salaire passe de l'échelon 5 à l'échelon 6 de la classe d'emploi 19, rétroactivement au 1^{er} mai 2020 ;

QUE, par la suite, la directrice générale et secrétaire-trésorière se voit octroyer un échelon supplémentaire à chaque anniversaire d'embauche, soit le 1^{er} novembre de chaque année à compter de 2021 ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Fin de période de probation

**Objet : Cour municipale régionale et greffe de la MRC de Maskinongé /
Élaine Giguère - greffière**

N/D : 405

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Élaine Giguère, greffière de la MRC de Maskinongé et de sa Cour municipale régionale, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 (Réf. : résolution 277/10/19);

CONSIDÉRANT l'évaluation positive de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard d'Élaine Giguère;

POUR CES MOTIFS :

140/05/2020 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accorde le statut de cadre régulier à temps plein à Me Élaine Giguère au poste de greffière de la MRC de Maskinongé et de sa Cour municipale régionale, rétroactivement au 21 avril 2020 ;

QUE le conseil ratifie son adhésion au régime de retraite et d'assurance-collective, conformément à la convention pour le personnel cadre en vigueur à la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux normes et modalités desdits programmes d'avantages sociaux ;

QUE le salaire de la greffière de la MRC de Maskinongé et de sa Cour municipale régionale soit payé à 25% par le budget de l'administration générale, activité « greffe » et à 75% par le budget de l'administration générale, activité « application de la Loi » ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Aménagement – Scénarios proposés

Objet : Demandes de Saint-Édouard-de-Maskinongé
Scénarios proposés

N/D : 210.03 et 402.03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, par ses résolutions portant les numéros 2020-04-062 et 2020-04-063, requière les services d'urbanisme de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT les propositions du Service d'urbanisme de la MRC de Maskinongé sous forme de scénarios ;

POUR CES MOTIFS :

141/05/2020 Proposition de Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface,
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la demande de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé requérant les services d'un membre du personnel en urbanisme, et ce, selon le principe de l'utilisateur/payeur ;

QUE le préfet et /ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé une entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé relativement aux modalités d'utilisation du Service d'urbanisme ;

QUE le conseil retient « l'option 1 » proposée par la coordonnatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire pour l'ouverture de poste, c'est-à-dire une nouvelle ressource (salarié régulier/temps plein - essentiellement utilisateur-payeur) afin d'avoir une personne attitrée pour le service régional en urbanisme ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures et à sa publication pour un poste d'aménagiste - chargé de projet du Service d'aménagement et de développement du territoire, selon les conditions de travail inscrites dans la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Départ d'une aménagiste-chargée de projet

Objet : Affichage de poste

N/D : 402.03

CONSIDÉRANT QUE Sabrina Charland, aménagiste - chargée de projet, quittera ses fonctions à compter du 14 mai 2020 pour relever de nouveaux défis ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de procéder à un affichage pour combler ce poste ;

POUR CES MOTIFS :

142/05/2020 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures et à sa publication pour un poste d'aménagiste - chargé de projet du Service d'aménagement et de développement du territoire, selon les conditions de travail inscrites dans la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

SERVICE TECHNIQUE

Gestion des cours d'eau

**Objet : Rapport d'inspection suite à une plainte pour travaux en cours d'eau
Branche ruisseau Rang-Double / Sainte-Ursule**

N/D : 1502.02

Sujet à titre d'information.

Gestion des cours d'eau

Objet : Entretien du cours d'eau du lac Charette / Saint-Étienne-des-Grès

N/D : 1502.02

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a transmis, par voie de résolution portant le numéro 2020-04-093, une demande d'entretien du cours d'eau du lac Charette ;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable des cours d'eau au niveau local,

Geneviève Massicotte, recommande l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT la recommandation du gestionnaire régional des cours d'eau d'accepter la demande d'entretien, étant donné que la présence de sédiments à la recharge dudit lac nuit au libre écoulement des eaux ;

POUR CES MOTIFS :

143/05/2020 Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise l'entretien du cours d'eau du lac Charette sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, tel que recommandé dans le rapport daté du 4 mai 2020 rédigé et signé par Marc-Antoine Moreau, gestionnaire régional des cours d'eau ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

RAPPORT DES COMITÉS

Objet : Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT le rapport verbal fait par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule et représentant à la régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), à propos de l'ouverture de soumissions relativement à un règlement d'emprunt de l'ordre de 3 654 000 \$ à un taux d'intérêt de 1,54% pour des travaux présentement en cours à ladite Régie ;

POUR CE MOTIF :

144/05/2020 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Appuyée par Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte dudit rapport verbal du représentant à la régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

DÉPÔT DE RAPPORT ET/OU COMPTES-RENDUS

Objets : - Cour municipale régionale : rapport des statistiques / avril 2020
- Service d'évaluation : rapport des activités / avril 2020
- Comité de sécurité publique : compte-rendu du 20 février 2020
- Services administratifs : rapport de la direction générale / avril 2020

145/05/2020 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 1^{er} mai 2020, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé ;
- du rapport des activités du service d'évaluation, pour le mois d'avril 2020, tel

- que déposé par la préposée au service d'évaluation ;
- du compte-rendu du comité de sécurité publique, en date du 20 février 2020 ;
- du rapport de la direction générale, pour le mois d'avril 2020 ;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DEMANDES D'APPUIS

Comité ZIP du Lac Saint-Pierre

Objet : Demande de soutien pour une plate-forme web touristique

Le présent sujet est ajourné.

Internet haute-vitesse et téléphonie cellulaire en régions

Objet : Soutenir le député Yves Perron dans toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructures

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un Internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion Internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion Internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

POUR CES MOTIFS :

146/05/2020 Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,
Appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé demande à monsieur Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructures destiné à offrir un service d'Internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Association des pourvoires de la Mauricie

Objet : Appui au démarrage de leurs opérations
N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE les pourvoires du Québec ont déjà formulés certaines demandes auprès des instances gouvernementales afin de démarrer leurs opérations dans un cadre sécuritaire durant la crise pandémique de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QU'elles sont majoritairement situées en milieu isolé et que leur accès est contrôlé, permettant un respect efficace des directives de distanciation sociale ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 50% des revenus des pourvoires sont générés en mai et juin ;

POUR CES MOTIFS :

147/05/2020 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,
Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie la Fédération des pourvoires du Québec (FPQ), membre fondateur de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, dans sa démarche auprès des instances gouvernementales visant à pouvoir démarrer le plus rapidement possible leurs opérations et espérer se tirer d'affaire durant la crise de la COVID-19 ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Ville de La Tuque

Objet : Demande appui pour leur projet de Gazoduq

Le conseil de la MRC de Maskinongé n'appuie pas cette demande.

Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite (CAVP)

Objet : Supporter les efforts et leur demande envers les 2 paliers de gouvernement

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite (CAVP), dans le but d'aider les propriétaires victimes de la pyrrhotite sur tous les territoires, dont celui de la MRC de Maskinongé, sollicite l'appui de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2020 se veut malheureusement la dixième année de ce combat ardu et que la CAVP souhaite que ce soit aussi l'année d'un virage important pour ce dossier, afin que les familles touchées voient un peu de lumière au bout du tunnel ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide actuellement en place est insuffisant pour que les victimes puissent réparer leurs maisons et que la CAVP a déposé des demandes d'ajustement à cet effet ;

CONSIDÉRANT les impacts directs qui touchent les municipalités :

- Pertes de revenus de taxes foncières
- Pertes de revenus de taxes scolaires
- Les transactions immobilières en sont grandement affectées
- Les acheteurs sont craintifs d'acheter des maisons dans les municipalités touchées
- Le pouvoir d'achat des familles ne permet pas de contribuer à la vitalité économique dans leur municipalité
- Absentéisme au travail, impacts psychologiques qui en font des citoyens moins heureux ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur de ce sinistre dépasse largement les moyens de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et ses citoyens souhaitent et requièrent de l'aide de la part des autres paliers de gouvernement pour venir à bout de ce phénomène qui mine de nombreuses familles depuis 2008 ;

POUR CES MOTIFS :

148/05/2020 Proposition de Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la « Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite en Mauricie (CAVP) » dans ses démarches auprès des deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, afin qu'ils s'allient pour mettre fin à cette crise qui sévit dans la MRC de Maskinongé depuis 2008, en identifiant des solutions significatives à court terme pour faire avancer ce dossier ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Escouade itinérance

Objet : Félicitations

N/D : 710.01

CONSIDÉRANT l'initiative de deux personnes d'Yamachiche qui arpentent les rues afin pour venir en aide aux sans-abris ou aux gens en situation précaire, et ce, à différents niveaux : alimentation, habillement, les diriger vers des ressources spécialisées, etc. ;

CONSIDÉRANT QU'un organisme à but non lucratif appelé « Escouade itinérance » est né de cette initiative d'aide humanitaire ;

POUR CES MOTIFS :

149/05/2020 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé félicite madame Karine Trahan et monsieur Martin Fiset d'Yamachiche pour leur travail de bénévolat exceptionnel ;

QUE le conseil les remercie de cette belle initiative pour venir en aide aux sans-abri et aux gens vulnérables et démunis ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

Offre de formation / Programme de gestion des actifs municipaux

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les maires qu'elle a transmis aux directeurs et directrices municipales la documentation concernant l'offre de formation faite par la fédération québécoise des municipalités sur la gestion des actifs municipaux. Plusieurs d'entre eux se sont montrés intéressés et apporteront probablement le sujet en discussion auprès de leur conseil respectif.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Serge Dubé, maire de Saint-Paulin, tient à remercier madame Line St-Cyr, secrétaire-trésorière adjointe, pour le document résumant les états financiers intérimaires (rapport budgétaire global) qu'elle a préparé. Cela répond exactement aux attentes.

Monsieur Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche, remercie madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour l'information quotidienne qu'elle transmet à chacun des membres du conseil de la MRC de Maskinongé, par le biais du courrier électronique, à propos de la situation du COVID-19. Cela permet aux élus de savoir ce qui se passe pour leur municipalité.

Par un avis publié sur les médias sociaux, les gens ont été invité à soumettre des questions par écrit au conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

150/05/2020 Proposition de Roger Michaud, maire de Saint-Justin,
Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à vingt heures cinq minutes (20 h 05), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

RÉDIGÉ PAR :
Diane Faucher,

Secrétaire au greffe par intérim

ROBERT LALONDE,
PRÉFET

PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE**SÉANCE DU 13 MAI 2020**

- 01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)**
- 1.1. Accusé réception / Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé pour autoriser la garde de poules en zone d'aménagement de réserve et autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale
 - 1.2. Lancement du "Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) dans le cadre du "Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques" du gouvernement du Québec
- 02. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**
- 2.1. Communiqué de presse / Modification de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité / Mesure en vigueur à compter du 23 avril 2020 à 8 heures
 - 2.2. Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023 / Premier bilan
- 03. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 3.1. Chèque de 15 000,00 \$ / Formations autres que Pompier I et Pompier II
 - 3.2. Communiqué no 2 : Mesures et informations en sécurité incendie concernant la COVID-19
 - 3.3. Bulletin clinique COVID-19 - Mise à jour équipement de protection individuel (EPI)
- 04. MINISTÈRE DES TRANSPORTS**
- Chèque de 187 500 \$ / 1er versement aide financière 2020 pour le Transport collectif en milieu rural
- 05. MUNICIPALITÉS / VILLES**
- 5.1. Saint-Barnabé
N'adhère pas au regroupement des services incendie de la MRC de Maskinongé
 - 5.2. Saint-Boniface
Mise à jour du responsable de l'application du Règlement régional numéro 221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée
 - 5.3. Saint-Étienne-des-Grès Mathieu-du-Parc
Signification d'intention de participer au regroupement des services incendie sous réserve des données quantitatives à venir
 - 5.4. Louiseville
 - 5.4.1. Transports adaptés - Mandat spécial en situation de la COVID-19
 - 5.4.2. Nomination d'un maire suppléant d'avril à juillet 2020
 - 5.4.3. Une plateforme transactionnelle pour soutenir les commerçants de Louiseville
 - 5.5. Saint-Sévère
Acceptation du plan quinquennal PFA 2020-2025
- 06. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS**
- 6.1. MRC Brome-Missisquoi
Résolution demandant aux 2 paliers de gouvernement d'accélérer le déploiement d'Internet haute-vitesse en régions
 - 6.2. MRC des Chenaux
Adoption du projet de Règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé pour agrandir le périmètre d'urbanisation
 - 6.3. MRC de Matawinie
Adoption du Règlement 207-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la gestion du bruit et accès aux corridors routiers
- 07. ASSOCIATION DE SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC**
- Un modèle de "plan de rétablissement - pandémie de la COVID-19" a été mis à la

disposition des municipalités du Québec

08. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Dossiers 425339 - Germain Deschesnes, 425515 - Ferme Bouchard S.E.N.C.,
426326 - Martin Clément : offre la possibilité de renoncer aux rencontres prévues et
présenter des observations écrites dans le contexte actuel de la pandémie

09. GROUPE ONIX

Offre d'une plateforme pour l'achat local

10. OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Prolongation de la période d'appel de candidatures pour la septième édition du
"Prix à part entière" jusqu'au 26 juin 2020 à cause de la pandémie COVID-19

11. PARCS CANADA

Mise à jour du 15 avril 2020 / Suspend le camping, activités de groupe et événements
partout au pays au moins jusqu'au 31 mai 2020

12. SÛRETÉ DU QUÉBEC - LOUISEVILLE

Informations concernant les nombreux appels reçus dans le cadre de la pandémie COVID-
19. Modèle d'information à faire circuler par le biais de nos médias sociaux pour mieux
informer la population

13. UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA MAURICIE

Informations concernant les règles de sécurité pour les travailleurs étrangers temporaires
(TET) dans le cadre de la COVID-19

14. VÉLO QUÉBEC / TRANSPORTS QUÉBEC

Informations concernant l'ouverture et entretien des réseaux cyclables en période de
pandémie
